



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## **Examens professionnels AAP 2023 :**

### **Le SUPAP-FSU demande un report de la date limite d'inscription suite à la diffusion d'une fiche DRH prêtant à confusion**

Les inscriptions aux examens professionnels AAP se **clôturent normalement aujourd'hui à 16h.**

Problème, les fiches DRH de présentation de ces examens sont interprétables de différentes manières concernant les **dispositions transitoires** permettant de s'inscrire cette année suite à la réforme de la grille de catégorie B au 1<sup>er</sup> septembre 2022, voir tous les documents en pièces jointes de notre précédente communication : [ICI](#).

En effet, il y est mentionné une ancienneté nécessaire au 31 décembre 2023 (4<sup>e</sup> échelon pour le P2, 1 an dans le 5<sup>e</sup> échelon pour le P1) correspondant aux grilles d'avant la réforme...ce qui n'est pas précisé dans les fiches DRH !

Les agent.es ayant été reclassé.es à des échelons inférieurs avec la mise en œuvre de la réforme (avec maintien a minima de leurs indices), certain.es ont pensé ne pas remplir les conditions. **Pire, d'autres ont vu leur demande d'inscription, pourtant valable, refusée par la DRH.**

### **Grâce à la vigilance de notre syndicat, plusieurs collègues ont finalement vu leur inscription validée suite à notre intervention.**

Néanmoins, ce n'est pas suffisant. D'autres collègues remplissent les conditions et doivent pouvoir s'inscrire. **Nous demandons un report de la période d'inscription aux examens AAP P2 et P1 pour permettre aux agent.es mal informé.es par la Ville de pouvoir s'inscrire.**

Au-delà de l'information confuse délivrée par la Ville, cette demande se justifie pour deux raisons majeures :

- **Le nombre d'inscrit.es** à ces examens est très faible, et même **largement inférieur au nombre de poste ouverts en P1 (59 en P2 pour 58 postes, 14 en P1 pour 29 postes aujourd'hui à 11h) !** Un report permettrait à un plus grand nombre de collègues d'avoir l'opportunité de bénéficier d'un déroulement de carrière plus favorable.
- Les dispositions transitoires ne s'appliquent que pour cette année. **Concrètement des collègues qui peuvent s'inscrire cette année ne le pourront pas pendant plusieurs années, parfois 4 ans avant de remplir les nouvelles conditions d'échelon !**

### **Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !**

Paris, le 14 avril 2023

**SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou [supapfsudasco@gmail.com](mailto:supapfsudasco@gmail.com)**



Blog SUPAP-FSU



Guide DASCO 2022-2025



Base de données DASCO



Articles SUPAP-FSU DASCO



Facebook SUPAP-FSU Animation



Twitter SUPAP-FSU Animation



Instagram SUPAP-FSU Animation